



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 64303

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'étudiants français à l'étranger. Il lui demande le nombre d'étudiants français en Inde et la ventilation par filières.

Texte de la réponse

Bien qu'il n'existe à ce jour aucune base de données complète sur les étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur indien, l'association indienne des universités (AIU) a présenté des statistiques assez précises sur les étudiants internationaux en Inde, à l'occasion des négociations sur le consortium franco-indien des universités en 2008. Ce rapport fait état de près de 11 000 étudiants étrangers inscrits en 2006 dans les établissements indiens, soit environ 0,1 % des quelques 11 millions d'étudiants de ce pays. Concernant la France, on peut estimer à 200 le nombre annuel d'étudiants français partant effectuer un séjour d'études en Inde. Cette mobilité française vers l'Inde s'effectue principalement au niveau du master et pour des séjours courts d'un semestre au plus. Au niveau doctoral, 21 étudiants français sont comptabilisés dans les instituts français de recherche indiens. Bien que le nombre d'étudiants français effectuant un séjour en Inde soit encore limité et très inférieur au niveau universitaire et scientifique de ce pays, des avancées se profilent pour l'avenir. Les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en liaison avec la conférence des présidents d'université (CFU), la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'ambassade de France en Inde travaillent à remédier à cette situation au travers du « consortium franco-indien d'universités (CFIU), dont l'objectif est d'assurer le développement équilibré des échanges et qui a été lancé à la suite de la visite en Inde, en novembre 2007 de Mme la ministre. Mme la ministre souhaite en effet vivement renforcer la mobilité des étudiants français vers l'Inde, en développant des partenariats institutionnels entre établissements français et établissements indiens. Le projet de partenariat de la France avec l'Indian Institute of Technology (IIT) du Rajasthan va dans ce sens. Compte tenu de la disparité actuelle entre l'architecture des formations supérieures françaises et indiennes, un travail est entrepris entre les deux pays sur les modalités d'élaboration d'un accord de reconnaissance mutuelle des études et des diplômes. Ceci devrait contribuer à augmenter le flux d'étudiants français souhaitant effectuer un séjour d'études en Inde. Les détails concernant la ventilation par filières des étudiants français en Inde ne sont pas communiqués par les autorités indiennes, et il est à noter que tous les étudiants ne se manifestent pas nécessairement auprès de notre ambassade.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64303

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11066

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1158